

INFOTRI

LE MAGAZINE D'INFORMATION DU SMICOTOM

DÉCEMBRE 2023 | N°43

www.smicotom.fr



Une place pour chaque
déchet et chaque déchet
à sa place !

À DÉTACHER de ce numéro

Calendrier de collecte 2024

Chiffres clés Tri des emballages et des papiers : premiers résultats / p.2

Actualité Le bonus réparation textile / p.3

Dossier La collecte s'adapte au tri des déchets / p.4-5

Les nouveaux plannings de collecte à partir de 2024 / p.6

Infos pratiques p.7





Yves BARREAU
Président du SMICOTOM

À partir du 1^{er} janvier 2024, c'est le tri des déchets alimentaires qui est mis à l'honneur par les obligations réglementaires. Le principe est d'organiser la mise en place de ce tri à la source des déchets alimentaires pour les citoyens afin de valoriser cette matière organique.

Bon élève, le Smicotom est déjà en conformité car le tri séparé des déchets alimentaires au porte à porte est assuré depuis les années 2000. Nous avons toutefois saisi cette

opportunité de redonner de l'élan à cette collecte séparée encore parfois peu utilisée. En effet, nous trouvons encore 37% de déchets alimentaires dans le bac noir. Je vous rappelle pourtant que les déchets alimentaires mis dans le bac vert sont revalorisés en compost localement à Naujac-sur-Mer. Cela représente le coût de traitement le moins cher pour le syndicat !

Aussi, afin d'inciter au geste de tri, les plannings de collecte sont réorganisés dès 2024 en faveur des déchets recyclables (bac jaune) et alimentaires (bac vert).

Les premières données de collecte des emballages sont d'ailleurs positives avec une augmentation de la collecte des recyclables et une diminution de l'enfouissement encourageante. Cette adaptation des plannings nous permettra non seulement de faire encore mieux mais sera surtout plus logique !

Merci pour votre mobilisation et votre geste de tri. Comme le dit la campagne de communication de CITEO en novembre : **ON NE LÂCHE RIEN !** Et c'est dès maintenant ! Belles fêtes de fin d'année festives et responsables.

CITEO

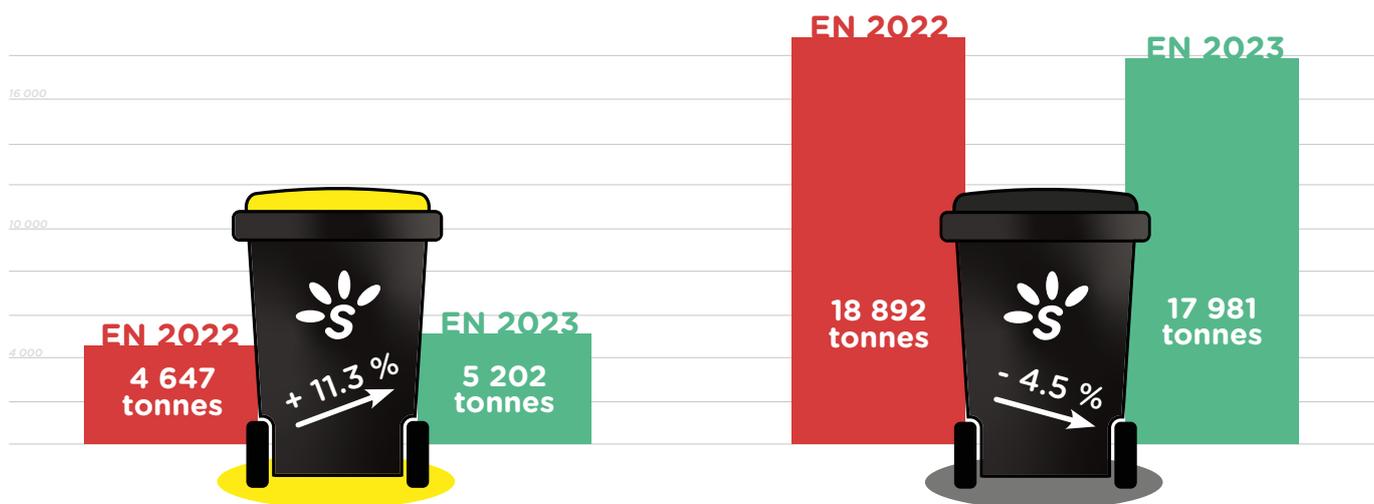


Magazine GRATUIT édité par le SMICOTOM,
20 zone d'activités - 33112 SAINT-LAURENT-MÉDOC
N°ISSN : 24 17-3525 - Dépôt légal : décembre 2014
Directeur de la publication : Yves BARREAU, Président
Rédaction et mise en page : Communication SMICOTOM
Crédits photos : Smicotom, Freepik, Re-fashion
Impression sur papier PEFC : KORUS Imprimerie,
39 rue du Bréteil - 33320 EYSINES
Tirage : 31 000 exemplaires Distribution : La POSTE

Chiffres clés

Tri des emballages et du papier : premiers résultats des nouvelles consignes de tri

Comparatif janvier-octobre 2022/janvier-octobre 2023



Depuis le 1^{er} janvier 2023, tous les emballages et les papiers se trient. Aussi, le pot de yaourt ou la barquette en polystyrène autrefois jetés dans le bac noir se trient depuis le 1^{er} janvier dans le bac jaune.

Les premiers résultats sont encourageants et montrent que le geste de tri est compris.

+ DE TRI / - D'ENFOUISSEMENT



Le tri des déchets ménagers à détacher de ce numéro.

Affichez et consultez avant de jeter !



Le bonus réparation textile : ce qu'il faut savoir

Mardi 7 novembre dernier, le «Bonus Réparation textile» était lancé. Le principe: une aide financière à la réparation de ses vêtements afin de prolonger leur durée de vie. Initié par l'État dans le cadre de la loi Antigaspillage pour une économie circulaire, il est mis en oeuvre par Re-fashion.



Le Bonus Réparation est un nouveau dispositif qui permet aux particuliers de profiter de réductions pour faire réparer leurs vêtements et chaussures abîmés auprès de réparateurs labellisés. Les aides financières peuvent aller de 6 à 25 euros par type de réparation et sont cumulables. Ce dispositif est mis en oeuvre par l'éco-organisme et financé par les marques et distributeurs.

Selon l'ADEME, en 2019, 16 millions de pièces étaient réparées. Avec la mise en place du Bonus Réparation, Refashion vise les 21.6 millions de pièces réparées en 2028, soit +35%.

Source : communiqué de presse refashion

Re_fashion

Éco organisme de la Filière Textile d'habillement, linge de maison et Chaussure agréé par les pouvoirs publics.

Sa mission : accélérer la transformation de la Filière vers une démarche plus responsable et circulaire en prenant en charge la prévention et la gestion de la fin de vie des produits mis sur le marché. Dans le cadre de l'article Art L. 541-10-I de la loi AGECE de février 2020, Refashion lance le Bonus Réparation.

De quelles réductions pouvez-vous bénéficier ?

LES CHAUSSURES

POSE PATIN	- 8€
CHANGEMENT BONSOUT	- 7€
OPÉRATION COUTURE COLLAGE	- 8€
OPÉRATION RESSEMELAGE	SOMME - 18€ CUIR - 25€
CHANGEMENT ZIP	> 20 CM - 10€ > 30 CM - 14€

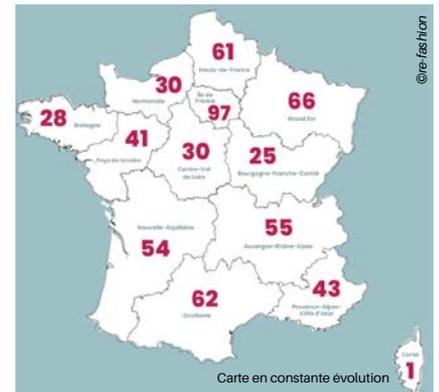
LES VÊTEMENTS

RÉPARATION TROU, ACCROC, DÉCHIRURE	- 7€
CHANGEMENT DOUBLURE	SIMPLE - 10€ COMPLÈTE - 25€
CHANGEMENT ZIP	PETIT - 8€ GRAND - 15€
OPÉRATION COUTURE DÉFAITE	NON DOUBLE - 6€ DOUBLE - 8€

Exceptions :
Ne SONT PAS ÉLIGIBLES : les sous-vêtements et la lingerie, les vêtements en cuir, les vêtements en vraie fourrure.

TROUVER les cordonniers et retoucheurs labellisés

Pour bénéficier de ces réductions, il faut se rendre chez un réparateur labellisé par Re-fashion. Tous les renseignements sur www.bonusreparation.fr.



Au 10 novembre, aucun retoucheur ou cordonnier n'est labellisé dans notre secteur. N'hésitez pas à parler du Bonus Réparation autour de vous et d'inciter les cordonniers et retoucheurs proches de chez vous à rejoindre le mouvement.



BEGADAN, BLAIGNAN-PRIGNAC, CISSAC-MÉDOC, CIVRAC-EN-MÉDOC, COUQUÈQUES, GAILLAN-MÉDOC, JAU-DIGNAC-ET-LOIRAC, NAUJAC-SUR-MER, ORDONNAC, QUEYRAC, SAINT-CHRISTOLY-MÉDOC, SAINT-ESTÈPHE, SAINT-GERMAIN-D'ESTEUIL, SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE, SAINT-LAURENT-MÉDOC, SAINT SAUVEUR, SAINT SEURIN DE CADOURNE, SAINT VIVIEN DE MÉDOC, SAINT YZANS DE MÉDOC, TALAIS, VALEYRAC, VENDAYS MONTALIVET, VENSAC, VERTHEUIL.

LA COLLECTE S'ADAPTE AU TRI DES DÉCHETS

Dès le 1^{er} janvier 2024, la collecte des déchets à domicile est réorganisée en faveur du tri des déchets recyclables et compostables. Aussi, la collecte du bac des emballages ménagers (jaune) et du bac des déchets alimentaires (vert) sera réalisée toutes les semaines. Celle des déchets résiduels (bac noir), largement amoindrie par le respect du tri, sera faite toutes les deux semaines. **COMMUNES CONCERNÉES CI-DESSUS**

La simplification des consignes de tri sur les emballages en janvier 2023 a considérablement impacté le remplissage des poubelles. En effet, certains déchets ménagers jusqu'alors jetés dans le bac noir (tels que pot de yaourt, barquette en polystyrène ou tube de dentifrice...) se déposent depuis dans le bac jaune.

Considérant que le Smicotom dispose d'un bac pour les déchets alimentaires depuis le début du tri sélectif dans les années 2000, le résultat est très nettement visible : le bac noir est quasiment vide !

En conséquence, le Smicotom adapte le planning en cohérence avec le besoin.

Le volume des poubelles n'est plus sollicité de la même façon ! *Foyer de 3 personnes sur 1 semaine.*



Tous les emballages en plastique, en carton et métal + tous les papiers.
EN VRAC dans le bac !

Bac bien souvent devenu trop petit notamment pour les communes collectées initialement toutes les deux semaines.



Tous les déchets alimentaires.
En poches compostables fournies par le Smicotom !

Bac d'ores et déjà collecté toutes les semaines en raison du caractère putrescible de ce type de déchet, la collecte reste hebdomadaire.



Les déchets résiduels, ceux qui restent après le tri !

Allégé des emballages (volume principal) et des déchets alimentaires (putrescibles), ce bac ne nécessite plus d'être collecté toutes les semaines.

Les déchets d'hygiène à usage unique peuvent patienter sans nuisance dans des poches hermétiques !

TOUTES LES SEMAINES



UNE SEMAINE SUR DEUX

CARCANS, GRAYAN ET L'HÔPITAL, HOURTIN, LACANAU, LE VERDON-SUR-MER, LESPARRE-MÉDOC, PAUILLAC, SOULAC-SUR-MER.

Des exceptions de planning mais des consignes de tri identiques !

Certaines communes ne sont pas impactées par ces changements de fréquences en 2024 en raison de leur dominance touristique* et/ou urbaine. Toutefois, les consignes de tri restent les mêmes. Trier correctement les déchets entraîne une augmentation de la valorisation et une diminution de l'enfouissement.

Alors, trie plus pour moins d'enfouissement !

MON AFFICHE > TRI ET CALENDRIER À DÉTACHER DE CE NUMÉRO

MON CALENDRIER DE COLLECTE 2024

*Depuis l'été 2023, la fréquence de collecte en été est maintenue sur le même planning que le reste de l'année : un passage par semaine. Le tri, c'est partout, tout le temps, même en vacances !

Trois questions à Claire M.

habitante de Naujac-sur-Mer
foyer de 4 personnes

“

Triez-vous les déchets à la maison ?

Nous trions au maximum les déchets. Nous avons trois poubelles : une grande jaune, une verte et une noire plus petites. On a pris le pli depuis des années. C'est un geste essentiel et on apprend à nos enfants à bien trier. C'est pas toujours évident, il faut souvent repasser derrière les enfants et on se corrige même l'un l'autre parfois avec mon mari mais on fait de notre mieux.

Comment avez-vous vécu le changement des consignes de tri des emballages en janvier dernier ?

On s'est bien adapté. Le tri est d'ailleurs plus simple. Par contre, ce n'est pas évident car le bac jaune se remplit très très vite et étant donné que nous sommes collectés tous les 15 jours, c'est juste !

Que pensez vous du changement de fréquence de collecte du bac noir en 2024 ?

C'est une très bonne chose justement. Ça paraît même logique, on le voit dans notre quotidien. On ne jette plus grand chose dans la poubelle noire en fait ! Une fois que les emballages sont dans la jaune et que les restes alimentaires sont dans la verte et bien... on n'y met vraiment plus grand chose ! ... Dans l'immédiat, je n'arrive même pas à vous nommer quelque chose à mettre dedans !

Par contre la collecte tous les 15 jours pour le jaune est plus problématique donc passer toutes les semaines c'est parfait.

”



Plannings de collecte par commune et secteur à compter du 1^{er} janvier 2024

Communes concernées par un changement de planning

COMMUNES	SECTEURS	EMBALLAGES PAPIER		DÉCHETS ALIMENTAIRES		DÉCHETS RÉSIDUELS	
		Jours de collecte		Jours de collecte		Jours de collecte	
Bégadan	Toute la commune	jeudi	après-midi	jeudi	après-midi	vendredi	après-midi
Blaignan-Prignac	Secteur Blaignan	jeudi	après-midi	jeudi	après-midi	jeudi	après-midi
	Secteur Prignac	lundi	après-midi	lundi	après-midi	mardi	après-midi
Carcans	Toute la commune	vendredi	matin	mardi	matin	mardi	matin
Cissac Médoc	Toute la commune	lundi	matin	lundi	matin	jeudi	matin
Civrac en Médoc	Toute la commune	jeudi	après-midi	jeudi	après-midi	jeudi	après-midi
Couquèques	Toute la commune	jeudi	après-midi	jeudi	après-midi	jeudi	après-midi
Gaillan Médoc	Toute la commune	mercredi	après-midi	mercredi	après-midi	mercredi	après-midi
Grayan et L'Hôpital	Toute la commune	jeudi	matin	jeudi	après-midi	jeudi	après-midi
Hourtin	Toute la commune	vendredi	matin	mardi	matin	mardi	matin
Jau-Dignac et Loirac	Toute la commune	mercredi	après-midi	mercredi	après-midi	mardi	après-midi
Lacanau	Océan	mardi	matin	lundi	matin	lundi	matin
	Ville	mardi	matin	lundi	après-midi	lundi	après-midi
Le Verdon sur Mer	Toute la commune	jeudi	matin	lundi	matin	lundi	matin
Lesparre Médoc	Toute la commune	mercredi	matin	jeudi	matin	jeudi	matin
Naujac sur Mer	Toute la commune	vendredi	après-midi	vendredi	après-midi	vendredi	après-midi
Ordonnac	Toute la commune	mardi	après-midi	mardi	après-midi	mardi	après-midi
Pauillac	Toute la commune	mercredi	matin	mercredi	matin	mercredi	matin
Queyrac	Toute la commune	vendredi	après-midi	vendredi	après-midi	vendredi	après-midi
Saint Christoly Médoc	Toute la commune	jeudi	après-midi	jeudi	après-midi	jeudi	après-midi
Saint Estèphe	Toute la commune	lundi	après-midi	lundi	après-midi	vendredi	après-midi
Saint Germain d'Esteuil	Toute la commune	jeudi	après-midi	jeudi	après-midi	mardi	après-midi
Saint Julien Beychevelle	Toute la commune	vendredi	après-midi	vendredi	après-midi	mardi	après-midi
Saint Laurent Médoc	Toute la commune	mardi	après-midi	mardi	après-midi	mardi	après-midi
Saint Sauveur	Toute la commune	lundi	après-midi	lundi	après-midi	jeudi	après-midi
Saint Seurin de Cadourne	Toute la commune	mardi	après-midi	mardi	après-midi	jeudi	après-midi
Saint Vivien de Médoc	Toute la commune	vendredi	après-midi	vendredi	après-midi	lundi	après-midi
Saint Yzans de Médoc	Toute la commune	jeudi	après-midi	jeudi	après-midi	jeudi	après-midi
Soulac sur Mer	Toute la commune	vendredi	matin	lundi	matin	lundi	matin
Talais	Toute la commune	mercredi	après-midi	mercredi	après-midi	lundi	après-midi
Valeyrac	Toute la commune	mercredi	après-midi	mercredi	après-midi	lundi	après-midi
Vendays Montalivet	Bourg et écarts	vendredi	matin	vendredi	matin	jeudi	matin
	Montalivet & Vensac Oc	vendredi	matin	jeudi	matin	jeudi	matin
Vensac	Hors Vensac Ocean	mercredi	après-midi	mercredi	après-midi	mercredi	après-midi
Vertheuil	Toute la commune	lundi	après-midi	lundi	après-midi	mercredi	après-midi

RAPPEL
 Les bacs doivent être sortis sur la voie publique et en bordure de route :
 > la veille au soir pour la collecte du matin,
 > au plus tard à 12h00 pour la collecte de l'après midi.

Attention ! Lundi 1^{er} janvier non collecté donc décalage exceptionnel d'un jour de tous les plannings de collecte jusqu'à la fin de la semaine.

Semaines bleues, semaines vertes ?
Calendrier de collecte à détacher de ce magazine

TRI LE TRI DES DÉCHETS, C'EST AUSSI À NOËL

Durant les fêtes de fin d'année, la consommation d'emballages augmente de 20% par rapport au reste de l'année.

Cette année, avec les nouvelles consignes de tri sur les emballages, ce sera plus simple puisque **TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT.**

Emballages en plastique, en carton ou en métal, papier imprimé, transparent ou en alu, c'est dans le bac jaune.



**NON IMBRIQUÉS LES UNS DANS LES AUTRES
EN VRAC, pas en sac !**

Les emballages en sac ne pourront pas être traités dans la filière.



Qu'importe le menu des fêtes, que ce soit les déchets de préparation de repas ou les restes de repas, **TOUS LES DÉCHETS ALIMENTAIRES SE TRIENT DANS LE BAC VERT.**

tous les déchets de table dont la carcasse de la volaille, les os de viande, les coquilles d'huitres, d'escargots, les parures de poisson...

EN Poches compostables, fournies par le SMICOTOM



Un geste maladroit et je jette dans le bac noir



Noël est fini, ça part en déchèterie !



DÉCHÈTERIES REMISE À ZÉRO AUTOMATIQUE DE VOS CRÉDITS

Vos crédits de passage en déchèterie seront automatiquement remis à zéro au 1^{er} janvier 2023.

Suivez-nous

Retrouvez l'information du SMICOTOM sur :



@SMICOTOM



Lettre d'information électronique mensuelle
Abonnez-vous sur le site internet smicotom.fr



Téléchargez l'application Smicotom - l'info déchets

Contactez-nous

Les services administratifs du SMICOTOM
sont ouverts du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.



05 56 73 27 40



20 Zone d'Activités
33112 Saint-Laurent-Médoc

COLLECTE DES DÉCHETS

à partir de
2024

*

BEGADAN
BLAIGNAN PRIGNAC
CISSAC-MÉDOC
CIVRAC-EN-MÉDOC
COUQUÈQUES
GAILLAN-EN-MÉDOC
JAU-DIGNAC-ET-LOIRAC
NAUJAC-SUR-MER

ORDONNAC
QUEYRAC
SAINT-CHRISTOLY MÉDOC
SAINT-ESTÈPHE
SAINT-GERMAIN D'ESTEUIL
SAINT-JULIEN BEYCHEVELLE
SAINT-LAURENT-MÉDOC
SAINT-SAUVEUR

SAINT-SEURIN DE CADOURNE
SAINT-VIVIEN DE MÉDOC
SAINT-YZANS DE MÉDOC
TALAIS
VALEYRAC
VENDAYS
VENSAC
VERTHEUIL

**LES JOURS ET FRÉQUENCES
DE COLLECTE DES DÉCHETS ÉVOLUENT
SUR LES COMMUNES***



**SORTEZ LES BONS BACS, LES BONS JOURS.
PLANNINGS DISPONIBLES SUR WWW.SMICOTOM.FR**



**VOTRE CALENDRIER DE COLLECTE PERSONNALISÉ
DISPONIBLE SUR VOTRE TÉLÉPHONE & DES
NOTIFICATIONS DE RAPPEL DE COLLECTE LA VEILLE**

**TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION
GRATUITE ET PRATIQUE**